

Compte rendu de la séance **du vendredi 14 janvier 2022 à 20 heures**

Présents : Daniel CHEVALEYRE, Isabelle DANIS, Thierry FONTY, René GOULESQUE, Stéphanie GUILLOT, Fabienne JUILLARD, Bernard LACOUR, Martine MONCOURIER, Georges PASQUET, Claire SERRE, Marie-Anaïs VALETTE, Patrick WESPISSE

Absents :

Représentés : Elodie BRUNNER par martine MONCOURIER, Thomas FRAISSE par Fabienne JUILLARD, Mickaël FERRIE par René GOULESQUE

Secrétaire de séance : Georges PASQUET

Retrait de délégations à Mme SERRE Claire, Adjoint

Monsieur le Maire informe que suite au retrait de délégations à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Monsieur FONTY Thierry revient sur la lettre ouverte lue lors du dernier conseil par Mme SERRE Claire. Bien qu'il soit d'accord sur la partie concernant les élus, il ne l'est pas concernant la partie sur le secrétariat.

Mme JUILLARD Fabienne donne lecture du travail que Mme SERRE Claire a fait depuis le début du mandat et l'en remercie.

M. le Maire reconnaît qu'il est dommage d'en arriver à cette situation mais qu'il est nécessaire de préserver la bonne marche de l'administration municipale,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder au vote à scrutin secret.

La question posée étant la suivante : Souhaitez-vous maintenir Claire SERRE dans ses fonctions d'adjoint ?

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour le maintien de Mme SERRE Claire : 7

Contre le maintien de Mme SERRE Claire : 8

Le conseil municipal décide de ne pas maintenir Mme SERRE Claire dans ses fonctions d'adjoint au maire.

Maintien d'un 4ème Adjoint

Un poste d'adjoint au Maire est désormais vacant ; Le Conseil Municipal se prononce sur le maintien d'un 4ème adjoint.

Il est procédé au vote à bulletin secret à la question suivante :
souhaitez-vous maintenir un poste de 4ème adjoint ?

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 15
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour le maintien d'un poste de 4ème adjoint : 9
Contre le maintien d'un poste de 4ème adjoint : 6

Le conseil municipal décide de maintenir le poste de 4ème adjoint.

Election du 4ème Adjoint

Il convient de procéder à l'élection du 4ème Adjoint

Sont candidats : Isabelle DANIS et Marie-Anaïs VALETTE

Il est procédé au vote à scrutin secret.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 15
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 3
Nombre de suffrages exprimés : 12
Majorité absolue : 7

Isabelle DANIS : 8

Marie-Anaïs VALETTE : 4

Mme DANIS Isabelle ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 4ème Adjoint.

Indemnité de fonction du nouvel adjoint et du nouveau conseiller délégué

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le montant des indemnités prévues lors de l'installation du conseil municipal, à Mme DANIS Isabelle et Stéphanie GUILLOT, soit une indemnité brute mensuelle au taux de 15.84% de l'IB Terminal soit 616.08 € mensuel brut.

Commission Economie Développement

Modification de la commission Economie Développement suite aux dernières modifications.

Responsable : Stéphanie GUILLOT

LACOUR Bernard, MONCOURIER Martine, SERRE Claire,
GOULESQUE René, FONTY Thierry, WESPISSEUR Patrick

INFOS

- M. le Maire informe le CM de la reprise du restaurant Le Saint Rémy par M. VINCENT Xavier. Ouverture prévue le 14 février 2022.
 - M. le Maire informe le CM de la candidature de Léo CLAVEL pour un projet de commerce dans l'ancien bâtiment de la pâtisserie.
 - M. le Maire répond à la demande qui lui a été faite par Thierry FONTY concernant la possibilité par l'opposition de s'exprimer dans le bulletin municipal. Il n'a pas été possible de le faire sur le bulletin de Janvier, sa demande ayant été faite la veille au soir de la distribution. Il lui rappelle que faisant parti de la commission communication il avait connaissance du contenu du bulletin, des dates d'impression et de distribution.
- M. FONTY rappelle que suivant le règlement intérieur du CM le groupe d'opposition aurait dû être informé de la date de dépôt des textes et/ou photos en Mairie (au moins 5 jours avant la date limite de dépôt)
- Dossier concernant le curage du ruisseau est en cours de traitement

La séance est levée à 22h15.